

Le ministère a présenté son projet de reclassement des infirmières de la FPH dans la catégorie "A" lors de la séance de négociations du 20 octobre. Cette avancée qualifiée d'historique par la représentante de la ministre est bien en deçà des revendications des infirmières qui attendent depuis plus de 20 ans leur reconnaissance professionnelle.

Infirmières : "A" comme arnaque !

La représentante de la ministre dans un discours d'autosatisfaction a présenté le projet de reclassement comme une avancée institutionnelle majeure qui donne des perspectives de carrières "mirifiques" répondant au défi démographique de la profession.

La réalité des propositions est beaucoup moins reluisante !

Le salaire brut d'embauche progressera de 46,60 euros pour un traitement brut mensuel de 1.573 euros.

Le déroulement de carrière sera rallongé avec un déroulé sur 30 années pour la classe normale (au lieu de 20 ans aujourd'hui).

Le reclassement des IDE en fonction s'effectuera sur 3 ans après juillet 2012 date où les nouvelles diplômées seront directement embauchées sur la nouvelle grille.

Mais compte tenu de cette avancée "historique", dixit la représentante de la ministre, des contreparties seront imposées :

- suppression de la bonification d'un an à l'embauche,
- passage en catégorie sédentaire, c'est à dire suppression du droit à la retraite à 55 ans,
- suppression aussi de la majoration de la durée d'assurance d'un an pour dix années d'exercice.

Les infirmières en fonction au 1er juillet 2012 auront un droit d'option :

- soit rester en catégorie B et conserver les droits de la catégorie active,
- soit opter pour le reclassement en A et passer en catégorie "sédentaire" et perdre le droit à la retraite à 55 ans.

Dans la même logique les cadres de santé, les infirmières spécialisées (IBODE, puéricultrices, IADE) perdront aussi la catégorie active alors qu'ils étaient déjà classés en catégorie A.

Bien évidemment, dans la logique ministérielle la prime spécifique IDE (prime Veil) de 90 euros risque fort de disparaître (ça équivaut à 20 points d'indice).

Pour **SUD** :

- le reclassement proposé ne correspond pas à une véritable reconnaissance professionnelle,
- les gains réels ne seront perceptibles que pour celles qui pourront terminer leur carrière,
- il n'y a toujours pas de carrière linéaire (maintien de deux grades),
- le reclassement devrait être immédiat, la profession a déjà assez attendu !

La catégorie active ne peut se brader !

La catégorie active ne peut être déterminée par un classement indiciaire, mais par une reconnaissance de pénibilité. L'évolution des organisations de travail, les horaires flexibles, ne vont pas dans le sens de l'amélioration, bien au contraire, et la notion de sédentarité est tout à fait obsolète.

Demain, il faudra travailler jusqu'à 65 ans pour espérer bénéficier d'une retraite à taux plein.

La représentante de la ministre a aussi insisté pour énoncer que cette nouvelle qualification permettra aux infirmières d'assurer d'autres tâches aujourd'hui dévolues aux médecins, compte tenu de la pénurie médicale annoncée. Pour **SUD** il faudrait d'abord résorber le déficit en IDE avant de vouloir élargir leur champ de compétence.

Si toutes les organisations syndicales ont exprimé un désaccord sur ces propositions, elles doivent maintenant proposer des actions pour gagner une véritable reconnaissance, c'est le sens des propositions de la Fédération **SUD** santé sociaux.



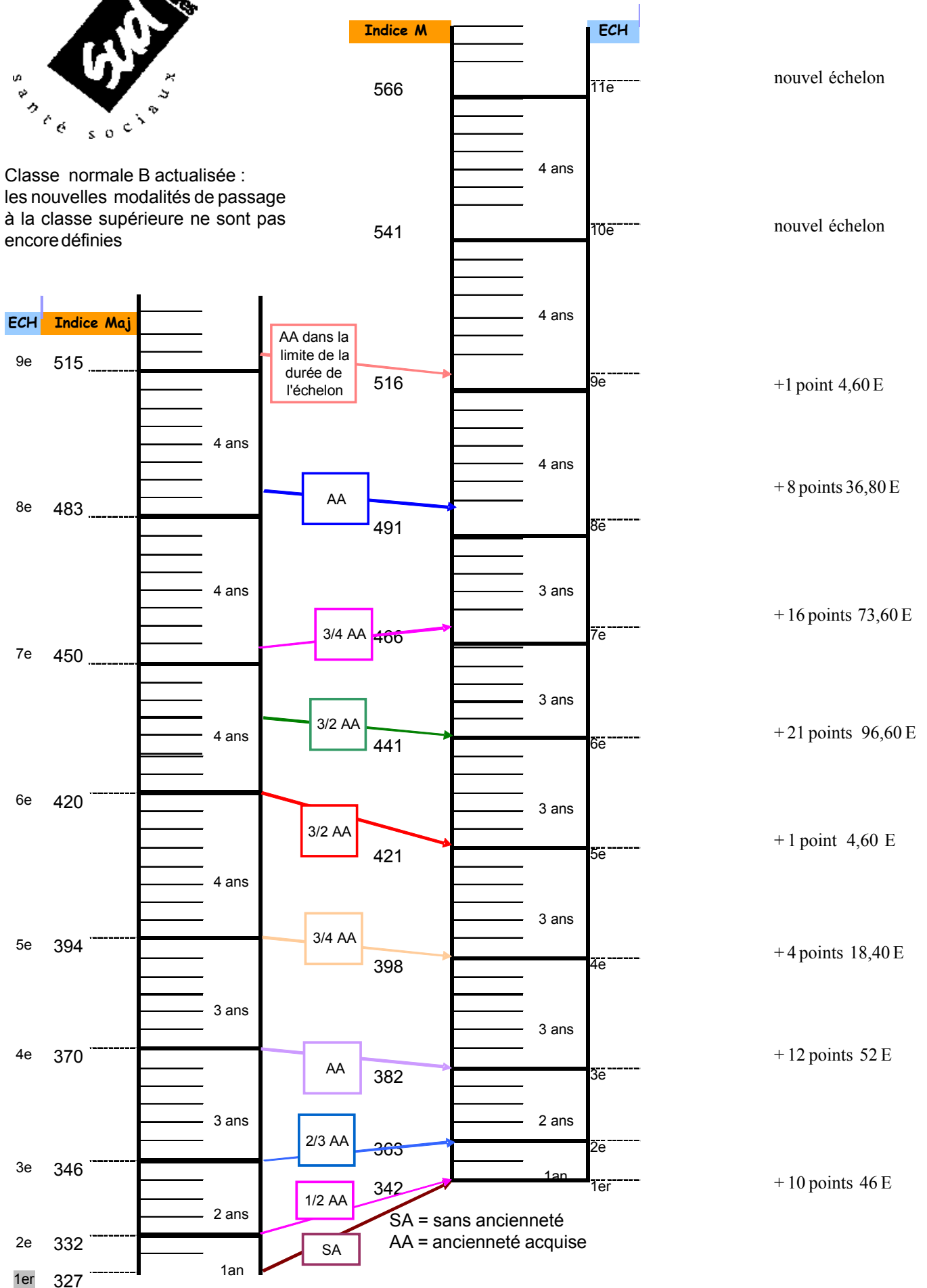
Fédération Sud Santé-
Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 21 octobre 2009



Nouvelle classe normale proposée

Classe normale B actualisée :
les nouvelles modalités de passage
à la classe supérieure ne sont pas
encore définies



le 1er échelon actuel est virtuel
l'embauche s'effectuant au 2ème échelon